

Conseil communal 19 décembre 2019

Interpellation citoyenne sur la situation des puéricultrices dans les crèches communales

Mme Chloé Van der Stichelen : Je suis la mère d'un petit garçon de 18 mois qui fréquente la crèche Albert Eylenbosch, située dans l'enceinte du CPAS de Saint-Gilles.

Chaque jour, je peux constater avec quel dévouement et quelle conscience professionnelle les cinq puéricultrices s'occupent des nourrissons et des jeunes enfants. Elles doivent assumer une grande responsabilité puisqu'elles sont chargées de veiller au bien-être et à la sécurité des enfants durant le temps qu'ils passent à la crèche. Loin de se limiter à du « gardiennage », leur rôle est fondamental dans l'éducation et l'épanouissement des enfants.

Voilà près d'une année qu'elles et leurs collègues d'autres crèches communales se mettent régulièrement en grève pour obtenir une augmentation de salaire, de meilleures conditions de travail, plus de respect pour leur profession, ainsi que leur nomination.

Je suis inquiète à la fois en tant que mère et usagère de ce service public indispensable à la collectivité. Ces femmes font un travail difficile. Si elles ne sont pas écoutées, la démotivation, les problèmes de santé et les départs risquent d'augmenter. C'est donc la qualité du service qui en pâtira.

Donner aux puéricultrices le respect et la dignité qu'elles méritent en répondant à leur demande concrète de statutarisation et de revalorisation salariale, c'est aussi dans l'intérêt des enfants et des familles saint-gilloises. Or, à ce jour, leurs revendications n'ont toujours pas été entendues.

Madame l'échevine du Personnel, comptez-vous, dans un avenir proche, proposer une augmentation salariale aux puéricultrices ?

Comptez-vous les nommer ?

Quelle sera, d'ici la fin de la législature, la politique de la majorité communale en matière de nomination ?

Certains faits qui m'ont été rapportés m'interpellent sérieusement. Il y a un an, la commune n'aurait pas pris ses dispositions pour permettre aux puéricultrices de rejoindre un mouvement de grève pourtant annoncé. Au contraire, elle serait même intervenue ce jour-là pour les obliger à reprendre le travail. Dois-je rappeler que faire grève est un droit et que faire

pression sur les travailleurs/euses pour les empêcher d'exercer leurs droits sont des méthodes dignes d'une république bananière !

Par ailleurs, et ce n'est pas moins grave, en 2018, l'Institut fédéral pour l'égalité des femmes et des hommes a dû intervenir pour rappeler la commune à l'ordre sur les raisons invoquées pour ne pas statutariser les puéricultrices. Celles-ci sont actées dans le procès-verbal d'une réunion avec les syndicats où l'on peut lire : en tant que femmes, « elles risqueraient de tomber enceintes » et si elles sont nommées, « devoir les remplacer engendrerait un surcoût » !

J'avoue que de tels arguments antisociaux et antiféministes me choquent. C'est aussi une discrimination liée au genre. Ces puéricultrices, qui s'occupent d'enfants toute la journée, ne devraient donc pas en avoir ? Drôle de logique !

Quelles suites concrètes ont été données à cette intervention de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ?

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter.

Mme Cathy Marcus, échevine du Personnel – LB : Je me permets de vous répondre car, en tant qu'échevine du Personnel, je suis concernée par la question.

Je me joins à vos propos pour rendre hommage au travail des puéricultrices qui font un travail formidable dans des conditions parfois difficiles.

Il n'est pas inutile de rappeler le contexte général. Comme vous le savez sans doute, la commune a créé, ces dernières années, de très nombreuses places dans les crèches et les écoles. Nous avons également procédé à de nombreux recrutements. C'était une nécessité compte tenu de l'augmentation de notre population. En ce qui concerne les crèches, les efforts sont loin d'être achevés puisque de nouvelles ouvertures sont prévues dans les années qui viennent, dont, vers la fin 2020, la création de 150 places dans la nouvelle crèche qui sera située sur le site de l'ECAM.

Actuellement, l'administration communale compte plus de 1.000 agents et plusieurs dizaines d'entre eux ont été engagés ces dernières années, en particulier dans les crèches et les écoles pour faire face au boom démographique. Cette évolution rapide n'est pas sans causer des bouleversements sur la gestion des ressources humaines, que ce soit pour le recrutement, la formation, l'évaluation, l'organisation du travail, le bien-être au travail et le

management en général. Ce sont autant de défis que nous devons relever au quotidien. J'en profite d'ailleurs pour remercier le département des Ressources humaines qui assure ces différentes tâches et met en place, avec nous, des stratégies de développement.

Sans doute ne sommes-nous pas parfaits. Sans doute y a-t-il des choses à améliorer mais je peux vous assurer que les décisions prises par le Collège en 2019, ainsi que celles que nous vous présentons ce soir dans le budget 2020 et celles à venir, attestent des efforts significatifs réalisés récemment par la commune en matière de valorisation. Ces avancées ont d'ailleurs été reconnues par les syndicats lors de nos dernières réunions.

La revalorisation du personnel dans son ensemble a été notre priorité. L'année dernière, nous avons introduit les chèques-repas, y compris bien entendu pour le personnel des crèches. C'était une revendication tout à fait légitime des travailleurs et des travailleuses.

Nous avons d'ailleurs déposé, dans ce conseil communal, une motion de soutien au personnel et interpellé la Région qui ne fournit aucune aide aux communes pour face à leurs problèmes budgétaires.

Malgré nos soucis financiers, le Collège a décidé d'entendre ces revendications et a aménagé les budgets de manière à pouvoir introduire les chèques-repas. Et, en septembre 2020, leur valeur augmentera d'un euro.

L'ensemble du personnel bénéficiera aussi, dès 2020, d'une assurance hospitalisation. De plus, à partir du 1^{er} juillet prochain, nous procéderons à l'accélération de la carrière pécuniaire. Tout cela en 2019 et pour 2020. On ne peut pas dire que le Collège n'ait pas pris la mesure de la signification du mot « valorisation ». Cela aura un impact financier positif pour l'ensemble de nos agents – et les puéricultrices bénéficieront évidemment de l'ensemble de ces mesures.

Nous avons aussi choisi d'augmenter en priorité les barèmes des salaires les plus bas – les niveaux E. Et, quoique cela ne concerne pas toutes les puéricultrices, il y a beaucoup de niveau E dans le département des crèches.

Toutes les décisions que je viens de vous citer ont un coût dont il faut tenir compte.

Dans votre interpellation, vous faites référence à un PV dont j'ignore l'existence. Quant au courrier d'Unia, nous y avons répondu en septembre 2018. Cela commence donc à dater. Nous expliquions dans notre réponse que nous travaillions en priorité à une revalorisation du

personnel communal dans son ensemble, c'est-à-dire tout le personnel et toutes les pistes de revalorisation. La statutarisation n'a donc pas été privilégiée ces dernières années car ne n'est pas la voie qui permettait de dégager de l'argent-poche. Au contraire, c'est une dépense budgétaire qui n'apporte pas plus d'argent au personnel. Cela ne signifie pas qu'on n'a pas statutariser mais beaucoup moins et plus du tout depuis un certain nombre de mois.

Le Collège a donc tenu sa promesse de revaloriser le personnel. Le budget de ce soir en atteste.

De manière plus générale – c'est d'ailleurs ce que nous expliquions à Unia en septembre 2018 –, nous travaillons à l'établissement d'un régime de pensions mixte et à la création d'un second pilier pour le personnel contractuel. Cela aussi aura un impact important sur la vie quotidienne et les salaires des agents. Ce travail n'est pas terminé car c'est un chantier colossal qui aura une incidence financière très importante, à l'instar des chèques repas, de la valorisation des salaires pour les niveaux E et de l'assurance hospitalisation.

Le Collège devra faire des choix. Jusqu'à présent, nous avons toujours privilégié des solutions équilibrées qui visent à valoriser notre personnel sans altérer la qualité des services offerts à la population ni imposer des charges supplémentaires aux habitants. Le budget 2020 est un bel exemple de cet équilibre.

Nous allons poursuivre nos efforts pour améliorer les conditions de travail et mieux valoriser le personnel. Nous continuerons à procéder étape par étape. Il est évident qu'une aide régionale nous ferait plaisir mais, même si elle n'arrive pas, nous continuerons à travailler en ce sens, en concertation avec le personnel, en fonction des ressources disponibles et en liaison avec la tutelle régionale, qui ne nous permet pas toujours de faire ce que nous voulons.

Pour répondre à votre question sur la statutarisation, j'ajouterai que nous avons lancé un marché public, présenté dans le budget de ce soir, pour désigner un consultant, chargé d'une mission très précise en ressources humaines. Il nous accompagnera pendant dix mois pour opérer toutes ces transformations. Nous sommes aussi en attente d'éclaircissements de la Région qui, dans son accord de majorité, promet de soutenir les pouvoirs locaux dans leur politique de statutarisation et dans l'établissement d'un second pilier de pension pour le personnel contractuel.

Il serait irréaliste et irresponsable de ma part de vous promettre une grande campagne de statutarisation dans les prochains mois. Nous ne ménageons pas nos efforts pour répondre aux attentes du personnel, notamment en ce qui concerne la valorisation, mais nous agissons en fonction des ressources dont nous disposons. Cependant, nous devons choisir certains outils au détriment d'autres, parfois.

Enfin, nous comprenons les difficultés que la multiplication des arrêts de travail représente pour les parents qui ont leurs enfants en crèche. Mme Yasmina Nekhoul a dû gérer cette situation afin de maintenir l'activité des crèches. Nous sommes partagés vis-à-vis de ces mouvements puisqu'à la fois nous le soutenons et faisons pression sur la Région pour qu'elle prenne davantage en considération les problèmes du personnel mais, en même temps, nous mettons tout en œuvre pour que l'activité soit maintenue. Par ailleurs, nous n'avons jamais interdit à personne de faire grève.

Nous espérons que les différentes mesures adoptées récemment en faveur du personnel seront comprises, que les tensions diminueront et que les crèches pourront fonctionner. La question de la statutarisation pourra être rediscutée à l'issue de notre étude et dans un prochain avenir.

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Petite Enfance – LB : Je voudrais intervenir rapidement sur la grève.

Vous avez raison, la grève est un droit. Nos grands-parents et parents se sont battus pour l'obtenir. Cependant, ne pas vouloir faire la grève est également un droit. Il faut aussi entendre les puéricultrices qui ne veulent pas perdre 200 euros sur le mois en faisant grève. Pour elles, l'indemnité syndicale de 25 ou 30 par jour de grève n'est pas suffisante. Elles viennent donc me voir pour me demander si elles peuvent prendre congé ou se mettre en maladie car elles n'ont plus de jours de vacances. Or certaines puéricultrices font pression sur celles qui ne veulent pas faire grève.

De plus, certains parents sont mécontents parce que, quand les puéricultrices font grève, ils doivent eux-mêmes prendre congé ou s'arranger pour caser leurs enfants.

Pour ma part, en tout cas, je n'ai jamais interdit à personne de faire grève. Je ne vois pas comment je pourrais le faire de mon bureau à l'Hôtel de ville. C'est impossible. Je l'ai

d'ailleurs expliqué aux syndicats. Ils m'ont répondu que ce n'est pas moi qui étais mise en cause mais quelqu'un d'autre sans me donner plus de précision.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Nous saluons le courage de Mme Van der Stichelen d'être venue interpeller le Collège sur cette demande légitime. Nous l'avons nous-mêmes soulevée à plusieurs reprises.

Nous voyons que les lignes ont beaucoup bougé, à la suite du mouvement du personnel des administrations locales et régionales (ALR), et nous saluons les efforts réalisés et les avancées. Cependant, nous avons l'impression que le problème fondamental n'est pas compris, à savoir la précarisation croissante du travail à Bruxelles. En tant que mandataires politiques, il est de notre responsabilité d'affronter cette situation et, à cet égard, la statutarisation joue un rôle très important car elle est synonyme d'emploi stable, convenable et de qualité. Nous sommes donc déçus d'entendre que la politique de statutarisation est arrêtée.

Combien y a-t-il de puéricultrices statutaires ? Zéro ! Est-ce un hasard ? La commune ne devrait-elle pas plutôt reconnaître qu'elle a commis des erreurs et s'efforcer de les réparer ? Le cas très concret des puéricultrices serait l'occasion pour l'autorité communale de montrer sa capacité de passer des beaux discours, empreints d'émotion, aux actes. Apparemment, il n'en sera rien et nous le regrettons.

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale Indépendante : Je comprends que la commune a des difficultés budgétaires et qu'il n'est pas possible de statutariser tout le monde, même si les puéricultrices effectuent un travail remarquable et que l'objet de cette interpellation est tout à fait légitime.

En revanche, je suis très choquée que l'on puisse dire qu'on ne va pas les statutariser parce qu'elles risquent de tomber enceintes. Je ne comprends pas que l'on puisse encore raisonner comme ça à notre époque.

Mme Cathy Marcus, échevine du Personnel – LB : Je vais répondre parce que ce genre d'accusation est insupportable ! J'aimerais savoir dans quel PV exactement ces propos ont été actés ? Ensuite, il faudrait les objectiver. Si cette question a un jour été évoquée, c'est dans le

cadre d'une discussion sur la statutarisation. Je m'en souviens très bien et j'ai relu le PV de la réunion avant de venir. Ce jour-là, l'argument que statutariser ne coûte rien, qu'il s'agit simplement d'organiser des examens, revenait sans cesse.

Je vous ai expliqué que, dans le cadre de notre politique de revalorisation du personnel, nous avons fait des choix, dont celui de privilégier le salaire-poche. Néanmoins, nous voulons statutariser aussi. Cependant, dire dans une réunion que cela n'a aucun coût, c'est faux. J'ai donc cité une série de métiers – ou de secteurs – spécifiques, où il y a des normes d'encadrement. Cela vaut entre autres pour les puéricultrices et pour les maîtres-nageurs. Dans ce cas, si un membre du personnel statutaire doit faire l'objet d'un écartement prophylactique, par exemple, il faut réengager quelqu'un pour maintenir le taux d'encadrement. On ne peut laisser une crèche sans la norme d'encadrement exigée. Donc, pour nous, engager un ou une contractuel(le) ou un(e) statutaire a un coût. C'est un fait objectif. Je n'ai jamais dit qu'on ne statutarisait pas les puéricultrices pour cette raison. J'ai simplement expliqué qu'il fallait arrêter de dire que statutariser ne coûte rien. Si une personne statutaire est malade et que sa fonction doit répondre à une norme, nous engageons quelqu'un pour la remplacer durant son absence, et l'administration paie deux salaires durant cette période. Cela n'a rien de discriminant. J'ai avancé un élément objectif dans le cadre d'une discussion budgétaire.

Mme Chloé Van der Stichelen : Je voudrais répondre à Mme Marcus que, lorsque le bourgmestre est empêché et remplacé, la commune paie deux gros salaires.

Mme Cathy Marcus, échevine du Personnel – LB : Non.

Mme Chloé Van der Stichelen : En tout cas, je me réjouis d'entendre que vous allez augmenter les puéricultrices et les accueillantes qui touchent les salaires les plus bas. J'espère néanmoins que bientôt elles pourront obtenir satisfaction sur leur statut car elles font un travail formidable.